



6 juin 2018

(18-3454)

Page: 1/25

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE LA

CHINE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Chine est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Chine.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
2 NOUVELLE ÈRE, NOUVELLE CONCEPTION ET NOUVELLE VISION	3
3 METTRE EN PRATIQUE UNE NOUVELLE VISION DU DÉVELOPPEMENT ET CRÉER DE NOUVELLES INSTITUTIONS POUR UNE ÉCONOMIE OUVERTE.....	4
3.1 Créer de nouveaux mécanismes propices au développement d'un commerce durable.....	4
3.2 Créer un climat de l'investissement plus attractif.....	6
3.3 Encourager la coopération en matière d'investissement direct sortant afin de générer des avantages mutuels et des solutions gagnantes pour tous avec les pays et régions hôtes.....	8
3.4 Renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle.....	9
3.5 Créer des zones franches expérimentales répondant à des normes élevées.....	11
3.6 Évolutions récentes en matière de commerce et d'investissement.....	11
4 PARVENIR À UNE CROISSANCE PARTAGÉE PAR LE BIAIS DU DIALOGUE ET DE LA COLLABORATION ET CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE MONDIALE OUVERTE	13
4.1 Soutenir fermement la mondialisation économique et mettre en place une nouvelle plate-forme de coopération internationale.....	13
4.2 Préserver résolument le système commercial multilatéral et transmettre la sagesse et la force de la culture chinoise.....	14
4.3 Participer activement à la gouvernance économique mondiale et s'opposer au protectionnisme.....	16
4.4 Progresser constamment dans la mise en place de zones de libre-échange et promouvoir la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement	17
4.5 Respecter la justice dans la poursuite d'intérêts communs et améliorer constamment la coopération Sud-Sud.....	18
5 APPROFONDIR LES RÉFORMES, FAIRE RESPECTER LE DROIT ET MODERNISER L'ÉCONOMIE.....	18
5.1 Poursuivre la réforme structurelle du côté de l'offre et accroître la capacité d'innovation de l'économie	18
5.2 Mettre en œuvre une stratégie coordonnée pour le développement des régions et la revitalisation rurale, et lutter contre la pauvreté de manière ciblée.....	19
5.3 Moderniser le système et la capacité de gouvernance.....	20
5.4 Évolution de l'économie chinoise	23
6 LA VOIE À SUIVRE.....	24

1 INTRODUCTION

1.1. Après des décennies de dur labeur, la Chine a atteint, pour le 40^{ème} anniversaire de l'adoption de sa politique de réforme et d'ouverture, une nouvelle étape historique de son développement, et le socialisme à caractéristiques chinoises est entré dans une nouvelle ère. Fidèle à la pensée de Xi Jinping sur le socialisme et ses caractéristiques chinoises pour une nouvelle ère, la Chine continuera de suivre cette nouvelle vision du développement; elle établira un nouveau système d'économie ouverte, poursuivra la promotion de la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement et ouvrira de nouveaux horizons en poursuivant le processus d'ouverture sur tous les fronts.

1.2. La Chine cherchera à parvenir à une croissance partagée par le biais du dialogue et de la collaboration; elle travaillera avec toutes les parties pour faire progresser l'initiative "Ceinture et route", et s'efforcera de la transformer en une vaste plate-forme pour la coopération internationale en suivant le courant de l'histoire qu'incarne la mondialisation économique. La Chine participera activement à la gouvernance économique mondiale, protégera avec force le système commercial multilatéral et luttera contre l'unilatéralisme et le protectionnisme, en continuant de promouvoir la création de zones de libre-échange et de renforcer la coopération Sud-Sud. La Chine n'épargnera aucun effort pour faire en sorte que la mondialisation économique soit plus ouverte, plus inclusive et plus équilibrée, de manière à ce que ses avantages profitent à tous.

1.3. La Chine continuera d'approfondir le processus de réforme engagé, de faire progresser la gouvernance fondée sur le droit dans toutes ses dimensions et de promouvoir la modernisation de son système et de sa capacité de gouvernance. Les réformes structurelles du côté de l'offre continueront d'être la principale mission; une stratégie de développement axée sur l'innovation sera mise en œuvre; et tous les efforts nécessaires seront faits pour que les moteurs de la croissance économique gagnent en qualité, en efficacité et en solidité. Tout en redoublant d'efforts pour améliorer l'économie de marché socialiste, la Chine continuera de perfectionner son système juridique socialiste, dont la Constitution chinoise constitue le pivot, et construira un pays socialiste fondé sur la primauté du droit.

2 NOUVELLE ÈRE, NOUVELLE CONCEPTION ET NOUVELLE VISION

2.1. En 1978, la Chine a pris la décision sans précédent de mener un processus de réforme et d'ouverture et s'est lancée, peu après, dans la grande aventure historique de l'édification d'un socialisme doté de caractéristiques chinoises. L'année 2018 marque le 40^{ème} anniversaire de l'adoption par la Chine de cette politique de réforme et d'ouverture. Grâce à des décennies d'efforts inlassables, et en particulier au travail acharné réalisé en 40 ans de réformes et de mesures d'ouverture, le socialisme chinois est entré dans une ère nouvelle. Le dix-neuvième Congrès national du Parti communiste chinois a consacré la pensée de Xi Jinping sur le socialisme et ses caractéristiques chinoises pour une nouvelle ère, qui aidera la Chine à remporter une victoire décisive dans l'édification d'une société modérément prospère à tous égards et à entreprendre une nouvelle ouverture pour parachever la construction d'un pays socialiste moderne.

2.2. Bien que le socialisme à caractéristiques chinoises soit entré dans une ère nouvelle, la dimension fondamentale du contexte chinois – à savoir le fait que la Chine demeure et restera longtemps encore au stade primaire du socialisme – n'a pas changé, plus que la situation de la Chine au plan international en tant que plus grand pays en développement du monde. Toutefois, la principale contradiction à laquelle la société chinoise était confrontée – opposant les besoins matériels et culturels croissants de la population à la production sociale obsolète – s'est muée en une contradiction entre un développement déséquilibré et inadéquat et les aspirations toujours plus fortes de la population à vivre mieux.

2.3. Le développement économique de la Chine est passé d'une phase de croissance rapide à une phase de développement de grande qualité. C'est une étape charnière pour transformer le modèle de croissance, améliorer la structure économique et soutenir de nouveaux moteurs de croissance. La modernisation de l'économie est une nécessité urgente si la Chine veut franchir sans difficultés cette étape de transition critique. La Chine continuera de maintenir l'axe général de sa politique - aller de l'avant tout en maintenant la stabilité – et mettra résolument en œuvre la nouvelle vision d'un développement innovant, vert, coordonné, ouvert et inclusif. Les réformes

structurelles du côté de l'offre constitueront sa principale mission et toutes les mesures visant à stabiliser la croissance, promouvoir les réformes, à ajuster les structures, à améliorer les moyens d'existence de la population et à prévenir les risques, continueront d'être appliquées de façon coordonnée.

2.4. La Chine reste déterminée à approfondir le processus de réforme et à redoubler d'efforts pour améliorer l'économie de marché socialiste. La question centrale de l'approfondissement du processus de réforme repose sur une gestion adéquate de la relation entre le gouvernement et le marché, de façon à ce que le marché soit un déterminant majeur de l'affectation des ressources et à ce que le gouvernement joue mieux son rôle. La Chine est résolue à faire progresser la gouvernance fondée sur le droit, à améliorer son système juridique socialiste, dont la Constitution est le pivot, et à promouvoir un processus législatif solide, une application stricte de la loi, une administration impartiale de la justice et le respect de la loi par tous. Des réformes de l'administration publique et du système judiciaire seront menées et les mécanismes de contrôle et de surveillance de l'exercice du pouvoir seront encore améliorés.

2.5. La Chine mettra tout en œuvre pour créer un nouveau système économique ouvert et offrira de nouvelles perspectives en poursuivant le processus d'ouverture sur tous les fronts. L'ouverture de la Chine a été indispensable à sa croissance économique. Dans le même ordre d'idées, elle ne pourra atteindre à l'avenir un développement économique de grande qualité qu'en s'ouvrant davantage. La Chine continuera d'appliquer sa politique fondamentale d'ouverture, de se développer grâce à la stratégie d'ouverture sur le monde générant des résultats bénéfiques pour tous, et de développer son économie ouverte en visant des normes plus élevées. La Chine espère que les résultats qu'elle obtiendra en matière de développement bénéficieront à tous les pays et à toutes les régions.

2.6. La Chine poursuivra sur la voie du développement pacifique et s'efforcera de forger de nouvelles formes de relations internationales faites de respect mutuel, d'équité, de justice et de coopération gagnante sur tous les plans. Elle continuera de prendre activement part aux systèmes mondiaux de gouvernance économique, de contribuer à une économie mondiale ouverte et de promouvoir une communauté partageant une même vision de l'avenir de l'humanité. La Chine soutiendra résolument le système commercial multilatéral, et s'attachera à faire progresser la mondialisation économique, ainsi que la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement, et à poursuivre la création de zones de libre-échange. Elle se positionne clairement contre l'unilatéralisme et le protectionnisme. Guidée par le principe de respect de la justice dans la poursuite d'intérêts communs, ainsi que par les principes de sincérité, d'honnêteté, d'affinité et de bonne foi, la Chine continuera de renforcer sa coopération avec d'autres pays en développement.

3 METTRE EN PRATIQUE UNE NOUVELLE VISION DU DÉVELOPPEMENT ET CRÉER DE NOUVELLES INSTITUTIONS POUR UNE ÉCONOMIE OUVERTE

3.1. Conformément à sa nouvelle vision du développement, la Chine s'emploie à instaurer une économie ouverte sur des fronts plus larges et dans des domaines plus nombreux, de façon plus approfondie et selon des normes plus élevées; elle accélère la phase de transition afin de passer de sa propre ouverture à la promotion de l'ouverture du reste du monde. En 2015, Elle a publié des directives concernant l'établissement de nouvelles institutions pour une économie ouverte. L'objectif général est de mettre en place de nouveaux mécanismes pour l'affectation des ressources en fonction du marché, de mettre au point de nouveaux modèles d'administration des opérations économiques, de créer un nouveau dispositif d'ouverture globale, et de générer de nouveaux avantages en termes de concurrence et de coopération sur le plan international.

3.1 Créer de nouveaux mécanismes propices au développement d'un commerce durable

3.2. Les effets sous-jacents de la crise financière internationale ont continué de se faire sentir ces dernières années et ont induit des changements complexes et profonds pour l'environnement international et la situation de la Chine. Dans ce contexte, le développement du commerce chinois se heurte à des difficultés et à des défis considérables. La Chine a activement encouragé l'optimisation de la configuration du marché international et de la distribution régionale sur son territoire, ainsi que la structure par produit, des entités commerciales et des modes d'échange. De nouvelles formes d'activités commerciales et de nouveaux modèles sont expérimentés. Les

innovations en matière de trafic de perfectionnement sont étendues progressivement aux régions; des politiques d'importation dynamiques et efficaces sont également mises en œuvre. Ces efforts ont produit des effets remarquables sur le développement du commerce de la Chine, dont la structure s'est encore améliorée, et ont permis d'accélérer la réorientation des moteurs de la croissance. Le commerce de la Chine a renoué avec la stabilité et a connu une bonne progression, ce qui permet non seulement d'élargir l'accès aux marchés de pays et régions partout dans le monde et de multiplier les opportunités de coopération, mais contribue aussi à la croissance du commerce mondial et au redressement de l'économie.

3.1.1 Mettre en œuvre des politiques d'importation plus dynamiques

3.3. Depuis le dernier examen de la politique commerciale de la Chine, les procédures administratives à l'importation ont encore été simplifiées et les droits d'importation ont de nouveau été réduits. En novembre 2017, des taux de droits intérimaires avaient été appliqués à 152 lignes tarifaires visant des produits de consommation, avec une baisse moyenne de 50% par rapport aux taux NPF, pour une valeur annuelle d'importations de 10,9 milliards de dollars EU. Depuis le 1^{er} décembre 2017, la Chine a encore baissé les droits d'importation appliqués à 187 lignes tarifaires visant des produits de consommation, au niveau des positions à huit chiffres du SH. Les taux de droits visant les produits alimentaires et les compléments alimentaires, les médicaments, les produits chimiques d'usage courant, les vêtements et les chaussures, les chapeaux et les casquettes, les appareils ménagers, et les produits culturels et récréatifs, notamment, ont diminué, passant de 17,3% à 7,7% en moyenne. C'était la quatrième fois en trois ans que la Chine abaissait les droits d'importation, les lignes tarifaires concernées étant plus nombreuses que le total de celles visées lors des trois baisses précédentes. En 2017, les importations chinoises ont fait bondir les importations mondiales de près de 2 points de pourcentage et ont contribué pour plus de 15% à la hausse des importations mondiales. La part de la Chine dans les importations mondiales a atteint 11,1%, un niveau record.

3.1.2 Promouvoir constamment la facilitation des échanges

3.4. Le 22 février 2017, l'*Accord sur la facilitation des échanges* de l'OMC est entré en vigueur. La Chine s'était préparée activement à la mise en œuvre de cet accord. Dès mars 2016, un comité mixte interministériel chargé de la facilitation des échanges et présidé par un Vice-Premier Ministre du Conseil d'État, avait été créé pour promouvoir la facilitation des échanges moyennant une collaboration fructueuse renforcée entre les organismes gouvernementaux compétents. En fin 2017, l'ensemble des provinces, régions autonomes et municipalités relevant directement du gouvernement central avaient mis en place des comités mixtes provinciaux chargés de la facilitation des échanges afin de faire progresser les travaux dans ce domaine aux différents échelons.

3.5. La Chine met consciencieusement en œuvre les obligations découlant de l'Accord. Elle n'a désigné que quatre mesures relevant de la catégorie B, tandis que les mesures qu'elle a prises au titre de la catégorie A représentent 94,6%. La Chine respectera sa promesse et mettra en œuvre toutes les mesures de la catégorie B, au cours de la période de transition de trois ans.

3.6. Le 1^{er} juillet 2017, la réforme du système de dédouanement intégré a été déployée dans l'ensemble du pays. Des centres nationaux ont été créés en matière de prévention et de contrôle des risques douaniers et pour assurer le recouvrement et l'administration des droits de douane; les opérations de dédouanement ont commencé à être effectuées selon le système de "déclaration unique et de traitement échelonné". L'établissement d'un guichet unique pour le commerce international a quant à lui été accéléré; le modèle de guichet unique s'applique désormais à tous les points d'entrée en Chine. Pour améliorer encore la transparence, toutes les douanes chinoises ont été dotées de la version 1.1 de la plate-forme électronique intégrée pour les entreprises. Le délai moyen de dédouanement à l'importation était de 15,87 heures en 2017, soit une baisse de 36,85% par rapport à 2016, tandis que le délai moyen de dédouanement à l'exportation était de 1,11 heure, ce qui représentait une baisse de 38,24% par rapport à l'année précédente.

3.7. En outre, la Chine a également pris toute une série de mesures importantes en matière d'administration des changes afin de faciliter le commerce et l'investissement. Plusieurs programmes pilotes ont été menés pour faciliter les paiements en devises dans le cadre du commerce électronique transfrontières ou par l'intermédiaire d'organismes de paiement tiers. Des

politiques et des mesures ont été élaborées pour soutenir le système "Bond Connect", dédié aux transactions obligataires transfrontières et à leur règlement. Les politiques macroéconomiques prudentielles en matière de financement transfrontières ont encore été améliorées. La Chine a fait progresser la réforme de l'administration de la dette extérieure grâce au système de simple enregistrement qui vise à répondre aux besoins de financement des entreprises. Parallèlement, le marché des changes a encore été ouvert afin de permettre aux investisseurs étrangers sur le marché obligataire interbancaire de participer à des transactions portant sur des produits dérivés de change en Chine.

3.1.3 Développer de nouveaux modes d'échange et de nouveaux modèles d'entreprises

3.8. La Chine a déployé des efforts considérables pour réorienter les moteurs de la croissance et ajuster les structures, et a réalisé et étendu des projets pilotes sur le commerce électronique transfrontières et les opérations d'achat sur le marché. Treize zones pilotes de commerce électronique transfrontières ont été créées à Hangzhou et dans d'autres villes. Le cadre politique propice au développement du commerce électronique transfrontières prend forme.

3.1.4 Promouvoir l'essor innovant du trafic de perfectionnement

3.9. En janvier 2016, la Chine a publié des directives pour optimiser l'environnement du développement et promouvoir l'essor innovant du trafic de perfectionnement. En mai de la même année, il a en outre été proposé d'élargir le trafic de perfectionnement au centre et à l'ouest de la Chine et d'annuler sur tout le territoire les procédures d'examen et d'approbation des activités relatives au trafic de perfectionnement, en les remplaçant par un mécanisme efficace de supervision et de régulation opérationnel et post-opérationnel.

3.2 Créer un climat de l'investissement plus attractif

3.10. Promouvoir une utilisation active de l'investissement étranger a toujours constitué une part importante de la politique nationale de base de la Chine en matière d'ouverture au monde extérieur. En 2017, le Conseil d'État a publié à cet effet deux circulaires, dont une relative aux mesures facilitant l'ouverture et l'autre aux mesures facilitant la croissance, dans le but d'améliorer le climat de l'investissement en l'encourageant, en partageant les expériences d'autres pays et en réaffirmant la primauté du droit, en encourageant les entreprises nationales et étrangères à se faire concurrence sur un pied d'égalité, et en améliorant tant la qualité que la quantité des investissements.

3.2.1 Améliorer la procédure d'enregistrement pour l'établissement et la modification des entreprises à participation étrangère

3.11. En septembre 2016, la 22^{ème} session du Comité permanent de la 12^{ème} Assemblée populaire nationale a adopté la Décision portant révision de quatre lois relatives à l'investissement, dont la Loi sur les entreprises à participation étrangère. En vertu de cette décision, les entreprises à participation étrangère qui ne sont pas assujetties à une procédure d'accès à l'investissement ne seront plus soumises à examen et approbation, leur établissement et leur modification faisant simplement l'objet d'un enregistrement. Il s'agit d'un changement important apporté au système d'examen et d'approbation, au cas par cas, des entreprises à participation étrangère, qui était en vigueur depuis plus de 30 ans. En octobre 2016, le Ministère du commerce a publié des mesures d'application détaillées relatives à la Décision, qui ont été modifiées en juillet 2017. Il est précisé dans ces dispositions administratives que la procédure d'enregistrement s'applique également aux fusions et acquisitions d'entreprises qui ne comptent pas de capitaux étrangers et aux investissements stratégiques dans des sociétés cotées en Chine dans des secteurs qui ne sont pas assujettis à la procédure d'accès à l'investissement et qui ne comprennent aucune transaction avec des parties liées. À l'heure actuelle, plus de 96% des demandes d'établissement et de modification des entreprises à participation étrangère sont enregistrées par voie de dépôt de dossiers.

3.2.2 Améliorer la procédure d'approbation et d'enregistrement des projets d'investissement

3.12. En décembre 2016, la Chine a révisé le Catalogue des projets d'investissement étranger soumis à vérification et approbation gouvernementale, qui contenait 17 éléments. Sur ceux-ci,

deux projets ont été placés dans la catégorie des projets assujettis à la procédure d'enregistrement, les 15 autres étant transmis aux autorités locales pour vérification et approbation. C'était la troisième révision apportée au Catalogue, après celles effectuées en 2013 et en 2014. À l'issue de ces trois révisions, le nombre total de projets soumis à la vérification et à l'approbation du gouvernement central a considérablement diminué, de 90%. En vertu de la troisième révision, les projets d'investissement étranger – hormis dans les secteurs où ils ne sont pas autorisés et dans les secteurs où ils sont traités à l'instar des projets d'investissements nationaux – sont soumis à vérification et approbation selon les modalités suivantes: les projets entrant dans la catégorie restreinte du Catalogue indicatif des branches de production aux fins de l'investissement étranger sont soumis à vérification et approbation au niveau du gouvernement central s'ils représentent un investissement total de 300 millions de dollars EU ou plus, tandis que ceux qui représentent un investissement total égal ou supérieur à 2 milliards de dollars EU doivent être soumis au Conseil d'État; les projets qui figurent dans la catégorie restreinte du Catalogue et représentent un investissement total inférieur à 300 millions de dollars EU sont soumis à vérification et approbation au niveau du gouvernement provincial; les autres projets d'investissement étranger sont soumis à la procédure d'enregistrement. En février et en avril 2017, des mesures de réglementation et d'exécution concernant les procédures d'approbation et d'enregistrement des projets d'investissement des entreprises ont été mises en œuvre.

3.2.3 Poursuivre l'ouverture des industries manufacturières et des services

3.13. En juin 2017, la Chine a publié la dernière version révisée du Catalogue indicatif des branches de production aux fins de l'investissement étranger (Catalogue 2017). En vertu de cette révision, les secteurs qui figuraient auparavant dans la catégorie des investissements encouragés, mais dont le ratio de fonds propres était plafonné, et ceux qui figuraient dans les catégories des investissements restreints ou interdits, ont été incorporés à la liste négative pour l'accès au marché et l'investissement étranger, tandis que les secteurs dans lesquels les mêmes interdictions et restrictions s'appliquent indifféremment aux investissements nationaux et aux investissements étrangers ont été exclus de la liste. Le nombre de restrictions d'accès concernant l'investissement, qui était de 93 dans le Catalogue 2015, est passé à 63 dans le Catalogue 2017. Ces restrictions aussi appelées "mesures administratives spéciales concernant l'accès de l'investissement étranger" ne s'appliqueront pas, en principe, aux secteurs qui ne figurent pas dans cette liste négative.

3.14. Les principaux changements apportés par la version révisée 2017 au regard du Catalogue 2015 sont les suivants: pour les industries manufacturières, la Chine a levé les restrictions dans des secteurs tels que le matériel de transport ferroviaire, les produits électroniques automobiles, les batteries destinées aux véhicules à énergies nouvelles, les motocyclettes, les graisses et huiles comestibles, et le carburant à l'éthanol, et a assoupli les restrictions dans des secteurs tels que les véhicules entièrement électriques; pour les industries extractives, la Chine a supprimé les restrictions dans le secteur pétrolier et gazier non conventionnel, dans le secteur des métaux précieux et dans celui des mines de lithium; pour les services, les restrictions ont été éliminées dans différents secteurs et domaines, notamment le transport routier de voyageurs, le pointage du fret maritime, les services d'enquête et de notation de crédit, les services de comptabilité et d'audit, et les marchés de gros pour les produits agricoles. La prochaine étape consistera à envisager le déploiement d'un ensemble de mesures d'ouverture concernant la fabrication de véhicules, de navires et d'aéronefs, les ressources et l'énergie, les infrastructures, les transports, la distribution commerciale, et les services professionnels, entre autres choses.

3.2.4 Renforcer le processus d'ouverture du secteur financier

3.15. Dans le secteur bancaire, la Banque populaire de Chine (PBOC) a assoupli en juin et juillet 2017, respectivement, les restrictions d'accès pour les établissements de compensation de cartes bancaires et les restrictions d'accès pour les fournisseurs de services financiers aux services d'enquête et de notation de crédit. En mars 2018, la PBOC a adopté des politiques relatives à l'investissement étranger dans les services de paiement d'établissements non bancaires et a ouvert le secteur. En mars 2017, l'ancienne Commission chinoise de réglementation bancaire a assoupli les règles et prescriptions en matière de surveillance qui s'appliquent aux banques à participation étrangère pour les activités liées, entre autres, à la souscription d'obligations gouvernementales, à la garde de titres, et au conseil financier. Dans le secteur des valeurs mobilières, la Chine a décidé en novembre 2017 d'autoriser les étrangers à posséder jusqu'à 51% des maisons de titre étrangères, des sociétés gestionnaires de fonds et des sociétés d'opérations à terme. Ce plafonnement sera ultérieurement supprimé, trois ans après la mise en œuvre de cette

décision. En mars 2018, les contrats à terme de pétrole brut ont été cotés à la Bourse des contrats à terme de Shanghai. C'est le premier produit pour lequel les investisseurs étrangers ont été autorisés à négocier des contrats à terme en Chine. La Commission de réglementation des assurances et des banques examinera ensuite l'assouplissement des restrictions relatives à la participation des étrangers aux sociétés chinoises de gestion d'actifs financiers, aux banques chinoises et aux compagnies d'assurance-vie. Les conditions permettant aux fournisseurs de services financiers étrangers de s'établir en Chine seront assouplies, leur domaine d'activité sera étendu et les dispositions réglementaires seront améliorées.

3.2.5 Continuer d'encourager l'investissement étranger dans le centre et l'ouest de la Chine

3.16. La version révisée du Catalogue des branches de production privilégiées pour l'investissement étranger dans le centre et l'ouest de la Chine (Catalogue 2017) a été publiée en février 2017. Elle contenait au total 639 éléments, dont 139 entièrement nouveaux par rapport à la version de 2013. Les projets d'investissement étranger figurant dans le Catalogue 2017 sont encouragés, conformément au Catalogue indicatif des branches de production aux fins de l'investissement étranger, et bénéficient donc des mêmes politiques préférentielles. Le but est de promouvoir la transformation et la modernisation des industries traditionnelles, de soutenir le développement de nouvelles technologies de pointe adaptées, d'accélérer le développement des secteurs des services et des industries à forte intensité de main-d'œuvre, et de renforcer les infrastructures et les capacités de soutien connexes.

3.2.6 Accélérer les projets pilotes globaux visant à créer de nouvelles institutions pour une économie ouverte

3.17. En mai 2016, la Chine a lancé des dispositifs expérimentaux en vue de la réalisation de programmes pilotes globaux visant à créer de nouvelles institutions pour une économie ouverte, dans 12 villes et régions – y compris Jinan, Nanchang, Tangshan, Zhangzhou, Dongguan, Fangchenggang, la nouvelle zone de Pudong, la nouvelle zone de Liangjiang, la nouvelle zone de Xixian, la nouvelle zone de Dalian-Jinpu, la zone métropolitaine de Wuhan et le parc industriel de Suzhou – afin d'étudier de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens d'administration d'une économie ouverte en mettant en avant différentes mesures spécifiques de réforme. En avril 2017, le Ministère du commerce et la Commission nationale pour le développement et la réforme ont publié conjointement des directives afin de faire progresser les projets pilotes globaux. Depuis leur lancement, 24 pratiques efficaces issues des projets pilotes ont été étendues à l'ensemble des pays.

3.18. Grâce à la série de mesures prises pour faciliter le commerce et l'investissement, les conditions de l'activité des entreprises en Chine se sont améliorées. Aucune loi ou réglementation en Chine ne requiert des entreprises étrangères qu'elles transfèrent leur technologie à des partenaires chinois. Le rapport 2017 *Doing Business* de la Banque mondiale indiquait qu'au cours des 3 précédentes années la Chine avait progressé de 18 places dans le classement mondial pour la facilité de faire des affaires et de 31 places pour ce qui était spécifiquement de la création d'entreprise. Le rapport 2018 *Doing Business* indique que le délai de paiement des taxes et impôts en Chine a été réduit de 52 heures par rapport à l'année précédente, ce qui a permis au pays de progresser de 32 places pour ce critère du classement.

3.3 Encourager la coopération en matière d'investissement direct sortant afin de générer des avantages mutuels et des solutions gagnantes pour tous avec les pays et régions hôtes

3.19. La Chine juge tout aussi important d'attirer l'investissement étranger que de s'ouvrir à l'internationalisation, et elle s'efforce d'améliorer la qualité et l'efficacité de ses investissements sortants, et de les faciliter tout en protégeant les droits et intérêts légitimes.

3.3.1 Poursuivre la réforme du système d'administration de l'investissement étranger

3.20. En janvier 2018, le Ministère du commerce, conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux compétents, a publié des mesures transitoires concernant la déclaration périodique des investissements sortants assujettis à la procédure d'enregistrement ou à la

procédure de vérification et d'approbation. Ces mesures transitoires viennent l'ajouter au dispositif d'enregistrement complété par une vérification et une approbation mis en place en 2014, et visent à faciliter la gestion des investissements sortants grâce à l'identification de ceux qui relèvent de la liste négative et de ceux qui sont encouragés.

3.21. En août 2017, la Commission nationale pour le développement et la réforme, le Ministère du commerce, la Banque populaire de Chine, et le Ministère des affaires étrangères ont publié conjointement des directives concernant l'affectation des investissements à l'étranger, qui indiquent au marché quels investissements sont encouragés, restreints ou interdits. En décembre 2017, la Commission nationale pour le développement et la réforme (NDRC) a révisé et publié les Mesures sur l'administration des projets d'investissement à l'étranger, en vertu desquelles elle doit vérifier et approuver les projets sensibles, tandis que les projets non sensibles sont assujettis à la procédure d'enregistrement. Les projets des entreprises relevant directement du gouvernement central et ceux où la participation chinoise est d'au moins à 300 millions de dollars EU doivent être soumis à la NDRC. Les projets où la participation chinoise est de moins de 300 millions de dollars EU doivent être fournis à la commission pour le développement et la réforme du gouvernement de la province où l'entreprise est enregistrée. En février 2018, la NDRC a publié le catalogue des projets sensibles. Elle avait publié en décembre 2017 avec et le Ministère du commerce le code de conduite relatif aux investissements et aux opérations des entreprises privées à l'étranger.

3.3.2 Faciliter encore la coopération en matière d'investissement à l'étranger

3.22. La Chine considère que les entreprises et les particuliers devraient aller à l'étranger pour réaliser des projets d'investissement coopératifs et des projets d'ingénierie et fournir des services de main-d'œuvre, en déployant leurs propres atouts et en assurant eux-mêmes les risques. Il peut s'agir non seulement d'investissements directs dans la création d'entreprises entièrement nouvelles, de fusions – acquisitions, mais aussi de modes d'investissement innovants, y compris dans les valeurs mobilières et les valeurs en portefeuille. Les entreprises ayant les capacités nécessaires sont encouragées à coopérer à l'étranger par exemple dans les domaines des infrastructures, ou de l'énergie et des ressources. Les projets coopératifs dans le domaine agricole peuvent être soutenus progressivement; il convient de diffuser à l'étranger les technologies et les normes techniques chinoises. Les investisseurs et les entités d'origine chinoise sont également encouragés à mettre en place, administrer et moderniser des zones de coopération économique et commerciale à l'étranger.

3.4 Renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle

3.23. La Chine a continué de renforcer la protection administrative et judiciaire des droits de propriété intellectuelle (DPI) et de consolider les mécanismes à long terme y relatifs. Depuis sa création, le Groupe directeur national de lutte contre les atteintes aux DPI et les marchandises contrefaites, dirigé par un Vice-Premier Ministre du Conseil d'État, a instauré une coordination complète entre les 29 organismes qui le composent, afin d'améliorer la protection des DPI par des moyens intégrés et renforcés. Des groupes directeurs ont également été établis par les autorités au niveau des provinces et des villes, voire des comtés. Un mécanisme de travail efficace a pris forme dans le pays.

3.4.1 Renforcer la conception de haut niveau aux fins de protection des DPI

3.24. En novembre 2016, la Chine a publié des directives visant à renforcer le régime de protection des droits de propriété, soulignant que les biens incorporels tels que les droits de propriété intellectuelle devraient être protégés au même titre que les biens corporels. Un dispositif général de réforme en vue de l'administration complète des DPI a été publié en décembre 2016. Il avait pour but d'établir un système intégré et efficace d'administration des DPI, à créer un système de services publics pratique et avantageux en matière de DPI, et à améliorer les capacités d'utiliser pleinement les DPI afin de promouvoir un développement mû par l'innovation.

3.25. En décembre 2016, la Chine a publié le plan de protection et d'utilisation des DPI durant le 13^{ème} Plan quinquennal, qui appelle une réforme plus approfondie dans ce domaine. En mars 2017, le gouvernement chinois, tenant compte de faits nouveaux, a émis ses directives concernant le renforcement de la lutte contre les atteintes aux DPI et contre la fabrication et la vente de produits

contrefaits, à brève échéance. En avril 2017, les grandes lignes de la protection judiciaire des DPI en Chine pour la période 2016-2020 ont été publiées, précisant les principes directeurs, les objectifs et les principales mesures pour la durée du 13^{ème} Plan quinquennal.

3.4.2 Promulguer progressivement des lois relatives à la protection des DPI

3.26. En mars 2017, la première session de la treizième Assemblée populaire nationale a adopté les dispositions générales de la Loi civile, en vertu desquelles les secrets commerciaux sont considérés comme des objets de propriété intellectuelle devant être protégés. La Loi sur la prévention de la concurrence déloyale, modifiée en novembre 2017, a redéfini la notion de secrets commerciaux, élargi la définition de l'objet portant atteinte aux secrets commerciaux et renforcé la sanction administrative. En outre, la Loi sur les brevets et la Loi sur le droit d'auteur sont également en cours de modification.

3.4.3 Renforcer constamment la protection judiciaire des DPI

3.27. L'interprétation judiciaire et la jurisprudence sont des moyens importants dont dispose le Tribunal populaire suprême pour guider le processus juridictionnel et faire respecter les décisions de justice dans tout le pays. Afin de veiller à l'harmonisation des normes juridiques pertinentes le Tribunal populaire suprême a rendu, en mars 2016, son *Interprétation de plusieurs questions relatives à l'application de la loi dans l'instruction des litiges en infraction de la législation sur les brevets* (II), qui traite de problèmes tels que la longueur de la procédure, la collecte de preuves et l'indemnisation insuffisante des victimes dans le règlement des litiges en matière de brevets. En janvier 2017, le Tribunal populaire suprême a publié les dispositions relatives à plusieurs questions concernant l'instruction des litiges administratifs relatifs à l'autorisation et à la confirmation des droits des marques, qui ont permis de clarifier des questions telles que la portée de l'examen aux fins de l'enregistrement d'une marque et la protection des marques notoirement connues.

3.28. La réforme de l'instruction des affaires d'atteinte aux DPI a progressé. Depuis la création des tribunaux de la propriété intellectuelle de Beijing, de Shanghai et de Guangzhou en 2014, plus de 60 000 affaires portant sur les DPI ont été traitées. En juillet 2016, le Tribunal populaire suprême a lancé la réforme de l'instruction des affaires de DPI afin que toutes les affaires, qu'elles relèvent des juridictions civiles, administratives ou pénales, soient traitées par une seule division au sein d'un même tribunal. Le Tribunal populaire suprême a approuvé en 2017 la création de divisions spécialisées dans les affaires de DPI dans les tribunaux populaires des villes de Nankin, Suzhou, Wuhan, Chengdu, Hefei et Ningbo. En février 2018, a en outre appelé à une intensification des efforts afin de moderniser tant le système de justice relatif aux DPI que les moyens alloués à l'instruction de ce type d'affaires.

3.29. La Chine a enregistré des progrès notables, ces dernières années, dans l'instruction des affaires concernant les DPI. Par rapport à 2016, les affaires inscrites au rôle et jugées par des juridictions de première instance ont progressé, respectivement, de 46% et de 43% en 2017. La protection judiciaire est devenue un moyen de plus en plus important au service de la protection des DPI en Chine.

3.4.4 Utiliser activement les moyens administratifs de faire respecter la législation pour protéger les DPI

3.30. Afin de lutter énergiquement contre les atteintes aux DPI et la contrefaçon, la Chine mène chaque année des campagnes dans des domaines spécifiques, comme le commerce en ligne et les opérations d'import-export, par exemple. En septembre 2017, une campagne pour la protection des DPI à l'intention des entreprises à participation étrangère a été réalisée conjointement par 12 organismes gouvernementaux; elle a mis en exergue les infractions que constituent la violation des secrets commerciaux, l'atteinte aux marques et aux brevets ainsi que le piratage en ligne. Les domaines essentiels de la haute technologie, du commerce électronique, des produits alimentaires et des médicaments, de la protection de l'environnement et des principaux lieux d'exposition, notamment, ont également fait l'objet d'une campagne spéciale de lutte contre la fraude, baptisée "Tonnerre" et menée en concertation par divers organismes gouvernementaux dans le but de lutter contre les atteintes de toutes natures aux droits des brevets.

3.5 Créer des zones franches expérimentales répondant à des normes élevées

3.31. La création de zones franches expérimentales (PFTZ) est une mesure clef prise par le gouvernement chinois pour poursuivre le processus de réforme et d'ouverture dans le nouveau contexte du développement. L'objectif est d'accélérer la transformation des fonctions gouvernementales, d'identifier des modes d'administration et de gestion innovants, de promouvoir la facilitation du commerce et de l'investissement et d'explorer des voies, des moyens et des expériences d'un genre nouveau pour approfondir globalement la réforme et l'ouverture. Depuis 2013, la Chine a successivement créé des zones franches expérimentales dans 11 provinces et municipalités, notamment Shanghai, Guangdong, Tianjin, Fujian, Liaoning, Zhejiang, Henan, Hubei, Chongqing, Sichuan et Shaanxi et a accompli des progrès dans plusieurs domaines de réforme.

3.5.1 Parvenir à transformer notablement le système d'administration de l'IED

3.32. La zone franche expérimentale de Shanghai a commencé à expérimenter le modèle d'administration de l'investissement étranger reposant à la fois sur le traitement national avant établissement et sur la liste négative, en remplacement du modèle classique d'examen et d'approbation au cas par cas, ce qui a donné lieu à la publication en 2013 de la première liste négative concernant l'accès de l'investissement étranger aux zones franches expérimentales. Cette liste a, depuis, été révisée et réduite à trois reprises. La dernière version révisée, publiée en juin 2017, ne comptait plus que 95 des 190 éléments qui y figuraient à l'origine.

3.5.2 Établir un système de réglementation du commerce conforme aux pratiques internationales

3.33. La zone franche expérimentale de Shanghai a mis en œuvre 38 des 40 mesures de facilitation énoncées dans l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Le guichet unique pour le commerce international de Shanghai est entré dans l'ère 3.0; il est composé de différents modules fonctionnels s'appliquant à la déclaration des marchandises, à la déclaration des moyens de transport, au commerce électronique transfrontières, et aux informations logistiques, notamment, et est relié à tous les organismes de réglementation du commerce. Dans la zone franche expérimentale de Guangdong, 90% des déclarations de marchandises s'effectuent par le biais du guichet unique. Les mesures de facilitation des échanges mises en œuvre successivement dans plusieurs zones franches ont amélioré, en moyenne, de 40% l'efficacité des procédures de dédouanement.

3.5.3 Mesures nouvelles et créatives facilitant le développement de l'économie réelle

3.34. La zone franche expérimentale de Shanghai a élaboré un nouveau modèle d'administration des flux de capitaux transfrontières au moyen d'un régime de comptes de libre-échange. Fin 2017, environ 70 000 comptes de libre-échange au total avaient été ouverts dans la zone franche expérimentale de Shanghai, couvrant les transactions commerciales de plus de 30 000 entreprises nationales et étrangères de plus de 120 pays et régions. Les systèmes d'appui aux services publics dans les zones franches expérimentales sont aussi constamment améliorés.

3.35. Fin 2017, plus de 400 000 entreprises nouvelles s'étaient implantées dans les 11 zones franches expérimentales, dont 25 000 entreprises à participation étrangères pour un montant total de capital versé évalué à 261,93 milliards de RMB. L'expérience acquise grâce au nombre important de mesures de réforme mises en œuvre efficacement dans les zones franches expérimentales a été diffusée dans tout le pays. Fin 2017, 123 pratiques de réforme appliquées dans les zones franches expérimentales, dont le modèle de liste négative relative à l'investissement étranger, avaient été mises en œuvre dans tout le pays. Cela a permis d'améliorer considérablement les conditions de l'activité des entreprises à l'échelle du pays.

3.6 Évolutions récentes en matière de commerce et d'investissement

3.6.1 Évolution du commerce

3.36. En 2016, le total des importations et des exportations de marchandises de la Chine s'élevait à 3685,5 milliards de dollars EU, soit un recul de 6,8% en glissement annuel; sur ce montant, les

exportations étaient estimées à 2 097,6 milliards de dollars EU, en baisse de 7,7%, et les importations à 1587,9 milliards de dollars EU, en baisse de 5,5%. En 2017, les importations et les exportations chinoises ont atteint 4107,0 milliards de dollars EU, une hausse de 11,4% en glissement annuel, dont 2263,2 milliards de dollars EU pour les exportations, en hausse de 7,9%, et 1843,8 milliards de dollars EU pour les importations, en hausse de 16,1%.

3.37. L'évolution du commerce des marchandises présente les caractéristiques suivantes. Premièrement, la croissance du commerce en 2017 a surpassé les attentes et atteint son niveau le plus élevé depuis six ans, inversant la tendance négative des deux années précédentes. Deuxièmement, la structure des échanges a continué de s'améliorer. En 2017, la part des entreprises à participation étrangère et des entreprises privées dans le total des exportations avait atteint 89,7%. Les entreprises privées sont devenues la plus grande entité exportatrice, représentant 46,3% des exportations totales et contribuant à hauteur de près de 40% au total des importations et exportations. Troisièmement, les modes d'échange se sont encore améliorés. En 2017, la part du commerce général dans le total des importations et des exportations avait atteint 56,4%.

3.38. En 2016, le total des importations et exportations de services de la Chine représentait 661,6 milliards de dollars EU, en hausse de 1,1% en glissement annuel. Les exportations de services s'établissaient à 209,5 milliards de dollars EU, en baisse de 4,2%, et les importations à 452,1 milliards de dollars EU, en hausse de 3,8%. Le déficit du commerce des services atteignait 242,6 milliards de dollars EU. En 2017, le total des importations et exportations de services a été évalué à 695,7 milliards de dollars EU, soit une hausse de 5,1% en glissement annuel. Les exportations de services ont atteint 228,1 milliards de dollars EU, soit une hausse de 8,9%, tandis que les importations ont atteint 467,6 milliards de dollars EU, une hausse de 3,4%. Le déficit du commerce des services était de 239,5 milliards de dollars EU. Les trois principaux secteurs de services traditionnels que sont les voyages, les transports et la construction ont enregistré une baisse de 1,1 point de pourcentage de leur part des importations et des exportations totales.

3.6.2 Investissement direct entrant

3.39. En 2016, 27 900 nouvelles entreprises à participation étrangère ont été créées en Chine, soit une augmentation de 5% en glissement annuel. Les investissements entrants (à l'exclusion du secteur bancaire, des valeurs mobilières et des assurances) ont atteint 126 milliards de dollars EU, enregistrant une baisse de 0,2%. En 2017, 35 652 nouvelles entreprises à participation étrangère ont été créées en Chine, en progression de 27,8% en glissement annuel. Le capital versé s'est élevé à 131,04 milliards de dollars EU, ce qui représente une croissance régulière de 4%.

3.40. Les caractéristiques de l'évolution de l'investissement direct entrant sont les suivantes. Premièrement, la répartition sectorielle a continué d'être optimisée: en 2017, les investissements entrants dans le secteur des services de haute technologie ont atteint 26,07 milliards de dollars EU, soit une augmentation de 106,4% en glissement annuel. Deuxièmement, la répartition régionale s'est constamment améliorée: en 2017, les investissements étrangers dans le centre de la Chine ont atteint 8,31 milliards de dollars EU, soit une progression de 17,1% en glissement annuel, la plus forte du pays. La création de nouvelles entreprises à participation étrangère dans l'ouest de la Chine a augmenté de 43,2% par rapport à l'année précédente, stimulant ainsi la vitalité de plusieurs entités présentes sur le marché. Troisièmement, le rôle joué par les zones franches expérimentales dans le processus de réforme et d'ouverture est devenu encore plus évident. En 2017, on dénombrait 6 841 nouvelles entreprises à participation étrangère créées dans les 11 zones franches expérimentales, dont 99,2% par procédure de simple enregistrement. Les investissements entrants ont atteint 15,55 milliards de dollars EU, ce qui représente une hausse de 14,7% en glissement annuel, soit 10 points de pourcentage de plus que le taux de croissance moyen du pays.

3.6.3 Investissement direct sortant

3.41. En 2016, l'investissement direct sortant s'élevait à 196,15 milliards de dollars EU, soit une hausse de 34,7% en glissement annuel. En 2017, il totalisait 124,63 milliards de dollars EU, soit une baisse de 32%. Les zones de coopération économique et commerciale à l'étranger ont contribué à promouvoir le développement conjoint de la Chine et des pays hôtes. À la fin 2017, 99 zones de coopération économique et commerciale développées par des entreprises chinoises dans 44 pays

étaient en activité, avec un investissement cumulé de 30,7 milliards de dollars EU, et 4 364 entreprises avaient choisi de s'y implanter. Les taxes versées aux pays hôtes avaient atteint 2,42 milliards de dollars EU et 258 000 emplois locaux avaient été créés. Les nouveaux investissements effectués en 2017 s'élevaient à 5,79 milliards de dollars EU, la valeur totale de la production s'établissant à 18,69 milliards de dollars EU.

4 PARVENIR À UNE CROISSANCE PARTAGÉE PAR LE BIAIS DU DIALOGUE ET DE LA COLLABORATION ET CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE MONDIALE OUVERTE

4.1. Depuis le début de la crise financière internationale, la Chine a contribué en moyenne pour plus de 30% par an à la croissance économique mondiale. La Chine bénéficie de la mondialisation économique, mais elle y contribue davantage. Elle s'est toujours employée à promouvoir la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, ainsi que la construction d'une économie mondiale ouverte.

4.1 Soutenir fermement la mondialisation économique et mettre en place une nouvelle plate-forme de coopération internationale

4.1.1 Promouvoir la coopération internationale de façon proactive grâce à l'initiative "Ceinture et route"

4.2. À l'automne 2013, le Président Xi Jinping a proposé, au Kazakhstan et en Indonésie respectivement, la mise en place de la Ceinture économique de la Route de la soie et de la Route maritime de la soie du XXI^e siècle, c'est-à-dire de l'initiative "Ceinture et route". Par la suite, la Chine a publié un plan d'action concernant cette initiative, intitulé *Vision et actions pour bâtir ensemble la Ceinture économique de la Route de la soie et la Route maritime de la soie du XXI^e siècle*, et elle a organisé le premier Forum de coopération internationale "Ceinture et route" à Beijing en mai 2017. L'initiative bénéficie désormais du soutien solide et de la participation active de plus d'une centaine de pays et d'organisations internationales à travers le monde. Elle trouve son origine en Chine, mais offre des possibilités et des avantages au monde entier.

4.3. Dans le cadre de l'initiative "Ceinture et route", la connectivité commerciale a été fortement accrue. Les échanges commerciaux entre la Chine et les autres pays participants ont atteint plus de 4000 milliards de dollars EU et les investissements cumulés de la Chine dans ces pays sont proches de 60 milliards de dollars EU. En outre, le commerce et l'investissement ont été nettement facilités. Par exemple, pour le Kazakhstan et d'autres pays d'Asie centrale, le délai de dédouanement pour les produits agricoles exportés vers la Chine a été réduit de 90%.

4.4. La Chine met en avant l'esprit de la Route de la soie, caractérisé par la paix et la coopération, l'ouverture et l'inclusion, l'apprentissage réciproque et les avantages mutuels. Le Président Xi Jinping a souligné que l'initiative "Ceinture et route" devait être un chemin de paix, de prospérité, d'ouverture, d'innovation, et un trait d'union entre différentes civilisations. Toutes les parties devraient conjuguer leurs efforts pour relever les défis de l'économie mondiale, offrir de nouvelles possibilités pour le développement, lui donner un nouvel élan en élargissant les horizons, parvenir à une complémentarité et à des avantages mutuels, et progresser sans relâche vers une communauté partageant une même vision de l'avenir de l'humanité.

4.1.2 Préparer activement la première Exposition internationale de la Chine sur l'importation

4.5. En mai 2017, le Président Xi Jinping a annoncé lors du premier Forum de coopération internationale "Ceinture et route" que la Chine accueillerait l'Exposition internationale sur l'importation à compter de 2018. Organisé par la Chine avec la participation de pays et de régions du monde entier, cet événement s'adresse aux acheteurs nationaux et étrangers et servira de plate-forme ouverte pour les achats et les ventes au plan international. Des présentations seront faites sur des pays et des entreprises. On attend plus de 120 pays, régions et organisations internationales, de même que plus de 150 000 acheteurs professionnels. La Chine aidera tous les pays et régions à participer, et accordera davantage de préférences aux pays en développement et en particulier aux pays les moins avancés (PMA). Au même moment, elle accueillera aussi le premier Forum du commerce international de Hongqiao, sur le thème "un nouvel élan pour le commerce mondial, et un nouveau modèle d'ouverture pour des avantages mutuels".

4.6. En tant que première exposition mondiale de grande envergure consacrée à l'importation, l'Exposition internationale est à la fois une initiative politique majeure et un engagement pris par la Chine pour ouvrir encore son marché au reste du monde. Il s'agit de susciter de nouvelles demandes et de donner un nouvel élan pour la croissance économique mondiale. Mettant en place une nouvelle plate-forme propice à l'inclusion, à l'ouverture et à la coopération, et présentant des biens publics favorables à un développement mondial inclusif et mutuellement bénéfique, l'Exposition incarnera aussi un nouveau modèle de coopération entre la Chine et les organisations internationales. La Chine attend avec le plus grand intérêt la participation active des Membres et du Secrétariat de l'OMC, à l'Exposition comme au Forum de Hongqiao.

4.2 Préserver résolument le système commercial multilatéral et transmettre la sagesse et la force de la culture chinoise

4.7. La Chine est à la fois un fervent défenseur, un participant actif et un contributeur important du système commercial multilatéral. Le Président Xi Jinping a affirmé lors du dix-neuvième Congrès national du Parti communiste chinois que le pays soutiendrait le système commercial multilatéral et contribuerait à construire une économie mondiale ouverte. La Chine est convaincue que le commerce est un puissant moteur de croissance, et que les règles de l'OMC sont une garantie institutionnelle essentielle pour sauvegarder la mondialisation économique. Compte tenu des grands défis auxquels est aujourd'hui confronté le système commercial multilatéral, la Chine appelle tous les Membres de l'OMC à rester attachés aux principes de base de l'OMC – un système ouvert, transparent, inclusif, non discriminatoire et fondé sur des règles. Elle demande à tous les Membres de préserver le rôle du système commercial multilatéral centré sur l'OMC, qui est un stabilisateur fondamental de la gouvernance économique mondiale, et de s'opposer fermement à l'unilatéralisme et au protectionnisme, afin de contribuer à la reprise et à la croissance de l'économie mondiale, ainsi qu'à une prospérité et un développement communs.

4.2.1 Participer aux discussions et aux négociations commerciales multilatérales de façon proactive et constructive

4.8. Au cours des deux dernières années, la Chine a fait de gros efforts dans le cadre des négociations commerciales multilatérales pour faciliter les discussions, combler les divergences et faire émerger des consensus. Elle a présenté une série de propositions dans différents domaines. Non seulement elle a été l'un des premiers Membres à ratifier l'*Accord sur la facilitation des échanges* au niveau national, mais elle a aussi activement encouragé d'autres Membres à le faire lors du Sommet du G-20 à Hangzhou.

4.9. La Chine a participé activement aux négociations sur les questions restantes du Cycle de Doha. En ce qui concerne le soutien interne à l'agriculture, elle estime que le point central des négociations est la correction des déséquilibres dans les règles internationales pour le commerce des produits agricoles. Elle n'est pas d'accord pour envisager la réduction du soutien *de minimis* dans les pays en développement avant l'élimination de la mesure globale du soutien (MGS) dans les pays développés. Les Ministres ont donné un mandat clair concernant la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, et un accord devrait être trouvé en conséquence aussi rapidement que possible. Pour ce qui est des règles, la Chine est d'avis qu'il faudrait avancer dans les négociations sur les subventions à la pêche, ainsi que sur les mesures antidumping et compensatoires. Elle est également disposée à travailler avec les autres Membres afin de progresser sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, le commerce des services et d'autres questions.

4.10. La Chine estime que, le développement étant la question majeure dans le monde d'aujourd'hui, il devrait toujours être l'élément clé des travaux de l'OMC. Même s'il existe des différences d'échelle et de niveau dans les économies en développement, toutes sont confrontées à des défis communs: un développement déséquilibré et inadéquat, des capacités insuffisantes en matière de gouvernance, et des systèmes de sécurité sociale qui accusent un retard important. La Chine s'oppose vivement à toute classification des pays en développement. Elle est convaincue que seules les organisations qui privilégient véritablement un développement inclusif sont promises à un bel avenir. Étant donné que plus de deux tiers des Membres sont des pays en développement, la priorité absolue de l'OMC devrait être de combler les déficits existants en ce qui concerne les règles et le développement. Il ne s'agit pas simplement d'aider les Membres en développement: il s'agit surtout pour l'OMC de trouver un moyen d'aller de l'avant. Dans ce contexte, la Chine continuera de contribuer à promouvoir la libéralisation et la facilitation des

échanges et des investissements internationaux, pour autant que sa contribution soit proportionnée à son niveau de développement et à ses capacités.

4.11. La Chine pense que l'OMC doit aborder de nouvelles questions qui ont une incidence sur le développement, comme par exemple la facilitation de l'investissement et le commerce électronique, afin de répondre aux attentes des milieux d'affaires et de conserver un rôle pertinent dans la gouvernance mondiale. Les discussions devraient avoir pour objectif des résultats au niveau multilatéral, se dérouler suivant les principes d'ouverture, de transparence et d'inclusion, et mobiliser l'ensemble des Membres.

4.12. La facilitation de l'investissement est bénéfique pour tous les Membres. La Chine s'est associée à plusieurs Membres en développement pour créer le groupe des Amis de la facilitation de l'investissement pour le développement. Avec l'appui du Nigéria, pays hôte, le Forum de haut niveau pour la facilitation des investissements au service du développement a été organisé avec succès en novembre 2017. La Chine a été particulièrement heureuse de faciliter l'adoption par quelque 70 Membres de la Déclaration ministérielle conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement, à la onzième Conférence ministérielle à Buenos Aires. Elle continuera d'encourager les Membres de l'OMC à tenir des dialogues et des discussions sur cette question, et de promouvoir l'intégration de la facilitation de l'investissement dans le cadre de l'OMC dans un proche avenir.

4.13. La Chine accorde une grande importance aux travaux liés au commerce électronique dans le cadre de l'OMC. Elle a soutenu ces travaux en participant activement aux discussions, en présentant des propositions importantes, et en rejoignant les Amis du commerce électronique pour le développement. Pendant la onzième Conférence ministérielle, elle a tout mis en œuvre pour que les Membres parviennent finalement à un accord sur la *Décision ministérielle sur le Programme de travail sur le commerce électronique*. En mai 2018, un atelier sur le commerce électronique pour le développement dans le cadre du système commercial multilatéral a été organisé en Chine; une quinzaine de Membres en développement ont été invités pour un échange de données d'expérience et une discussion sur l'impulsion donnée par le commerce électronique pour l'économie et le développement.

4.2.2 Défendre fermement les valeurs fondamentales de l'OMC et s'opposer résolument à l'unilatéralisme et au protectionnisme

4.14. La Chine a toujours soutenu qu'un système commercial multilatéral ouvert, inclusif et non discriminatoire était une garantie institutionnelle essentielle pour promouvoir la croissance économique mondiale et la libéralisation et la facilitation des échanges. Le système commercial multilatéral représenté par l'OMC est l'un des mécanismes de gouvernance mondiale les plus importants jamais créés par la communauté internationale; c'est aussi un rempart solide et puissant contre l'unilatéralisme et le protectionnisme. La Chine a souligné à plusieurs reprises que les frictions et les différends commerciaux devraient être réglés au moyen de dialogues, de consultations et de communications fondés sur le respect mutuel, conformément aux règles commerciales multilatérales dans le cadre de l'OMC. Elle est fortement préoccupée par les pratiques unilatérales et protectionnistes d'un Membre de l'OMC en particulier, qui enfreignent ouvertement les règles fondamentales et l'esprit de l'Organisation. Fermement opposée à de telles pratiques, elle a déposé des plaintes auprès de l'Organe de règlement des différends de l'OMC et demande à tous les Membres de faire preuve de solidarité et de vigilance, dans un esprit de résistance.

4.2.3 Honorer véritablement les obligations et les engagements et soutenir les activités courantes de l'OMC

4.15. Depuis son accession à l'OMC, la Chine a fidèlement mis en œuvre les engagements de vaste portée en matière d'accès aux marchés qu'elle avait pris au cours des négociations, et elle a dûment rempli différentes obligations en tant que Membre responsable de l'Organisation. De ce fait, l'ouverture du marché chinois a été fortement accrue et maintenue. Pour formuler et mettre en œuvre des politiques économiques et commerciales, la Chine fait très attention à la compatibilité avec les règles de l'OMC, et elle assure la transparence, la prévisibilité et la stabilité de ses mesures et pratiques commerciales. Les efforts déployés par la Chine pour honorer ses

engagements et ses obligations ont été reconnus et loués par les Membres au cours de précédents examens de sa politique commerciale.

4.16. Au cours des dernières années, la Chine s'est constamment efforcée de renforcer les arrangements institutionnels pour la transparence des politiques et mesures commerciales. Les capacités, de même que le respect des obligations, ont été encore améliorés.

4.17. En vertu de la *Loi sur la législation* modifiée en mars 2015, les projets de loi doivent être publiés afin de permettre au public de formuler des observations pendant une période d'au moins 30 jours. En vertu du *Règlement sur les procédures de formulation des règlements administratifs* et du *Règlement sur les procédures de formulation des règles*, modifiés en décembre 2017, les projets de règlements administratifs du Conseil d'État, ainsi que les projets de règles des départements relevant du Conseil d'État et ceux des autorités locales au niveau provincial doivent aussi être soumis à une consultation publique pendant au moins 30 jours. En mars 2018, il a en outre été exigé dans une circulaire publiée par le Bureau général du Conseil d'État qu'un système de journaux officiels pour les trois niveaux de gouvernement - central, provincial et municipal - soit établi pour la publication faisant autorité des règlements administratifs, des règles et d'autres mesures.

4.18. Les obligations en matière de notification au titre de différents Accords de l'OMC applicables à la Chine ont globalement été remplies. S'agissant de la notification des subventions, pour lesquelles la collecte de renseignements est depuis longtemps un obstacle considérable pour la Chine, qui est le plus vaste pays en développement, des progrès ont aussi été accomplis. Alors que les notifications ne couvraient auparavant que les subventions du gouvernement central, elles incluent désormais les subventions au niveau local. Il est prévu ensuite de couvrir toutes les régions administratives au niveau provincial.

4.19. La Chine participe très sérieusement aux activités courantes de l'OMC. Elle respecte les décisions de l'Organe de règlement des différends et participe activement aux négociations sur la réforme du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Elle est déterminée à maintenir la stabilité et l'autorité du système commercial multilatéral en ayant recours au *Mécanisme de règlement des différends* de l'OMC, et en s'appuyant sur ce mécanisme. Elle estime que les Membres de l'OMC ne sont pas seulement dans l'obligation d'assurer le bon fonctionnement de l'Organe d'appel, mais que c'est aussi dans leur intérêt commun. Compte tenu des difficultés que rencontre le système commercial multilatéral, et de la lourde charge de travail dans le domaine du règlement des différends, il est évident que tout retard supplémentaire dans le processus de sélection des membres de l'Organe d'appel porterait un préjudice grave aux intérêts de l'OMC et de tous les Membres. En tant que l'un des principaux participants au Mécanisme de règlement des différends, la Chine collaborera étroitement avec les autres Membres afin que ce processus de sélection puisse commencer dès que possible.

4.2.4 Répondre positivement à l'initiative Aide pour le commerce de l'OMC

4.20. En mars et décembre 2017, le Programme de la Chine pour les PMA et les accessions (Programme de la Chine) a organisé au Cambodge et en Argentine les cinquième et sixième tables rondes sur l'accession des PMA à l'OMC. La Chine a versé encore 1 million de dollars EU au Programme pour aider davantage de PMA à rejoindre la grande famille de l'OMC. Au cours de la onzième Conférence ministérielle, en Argentine, la Chine a signé un mémorandum d'accord avec l'OMC pour le versement d'un million de dollars EU au Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF). À l'occasion du Forum de coopération internationale "Ceinture et route", qui s'est tenu à Beijing en mai 2017, elle a signé avec l'OMC un accord de coopération économique qui prévoit un financement de 8 millions de dollars EU pour les activités de recherche et autres activités pertinentes de l'Organisation auprès des pays en développement en faveur du renforcement des capacités liées au commerce international.

4.3 Participer activement à la gouvernance économique mondiale et s'opposer au protectionnisme

4.21. À de nombreuses occasions, parmi lesquelles la réunion annuelle du Forum économique mondial à Davos, le Sommet du G-20, le Sommet des BRICS et la réunion annuelle des dirigeants économiques de l'APEC, le Président Xi Jinping a dit que la Chine s'attacherait à préserver

l'autorité et l'efficacité du système commercial multilatéral, s'opposerait au protectionnisme, éviterait la politique du "chacun pour soi" et s'efforcerait de promouvoir une économie mondiale ouverte.

4.22. Alors que la Chine exerçait la présidence du G-20, elle a organisé en septembre 2016 le Sommet de Hangzhou sur le thème "Construire une économie mondiale innovante, revigorée, interconnectée et inclusive". À l'issue du Sommet, les dirigeants du G-20 ont publié un communiqué et adopté 28 documents, y compris un ensemble de plans d'action pratiques. La *Stratégie de croissance du commerce mondial* visait à lutter contre la faiblesse des échanges commerciaux internationaux; les *Principes directeurs pour l'élaboration des politiques d'investissement au niveau mondial* venaient combler une lacune au niveau de la gouvernance mondiale en la matière, et ils ont joué un rôle essentiel pour faire passer le G-20 d'un instrument de gestion de la crise à un mécanisme de gouvernance à long terme.

4.23. Conformément à ce qui avait été proposé lors du Sommet, le Forum mondial sur les surcapacités de production d'acier a été établi à Berlin en décembre 2016. Dans un esprit constructif et pragmatique, la Chine a participé au Forum, a communiqué des renseignements et a discuté des six principes pour l'élaboration de politiques et mesures. Elle estime que le Forum devrait remplir son mandat et adhérer au principe qui consiste à apporter des réponses collectives aux défis mondiaux.

4.24. En septembre 2017, le neuvième Sommet des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) a eu lieu à Xiamen, sur le thème "Un partenariat plus fort pour un avenir meilleur". Les dirigeants des BRICS ont assisté à la signature du *Programme d'action pour la coopération économique et commerciale*, ont adopté le *Plan pour la facilitation de l'investissement*, et sont parvenus à plusieurs autres résultats en matière de coopération économique et commerciale, pour soutenir le système commercial multilatéral et s'opposer aux mesures protectionnistes. Les BRICS sont unanimes: dans un contexte de croissance insuffisante de l'économie mondiale et de montée du protectionnisme, ils doivent renforcer les mécanismes de coopération, élargir la coopération à de nouveaux domaines, promouvoir la modernisation industrielle et technologique et exploiter pleinement la complémentarité et la diversité de leurs économies pour mieux faire face aux défis que comporte la mondialisation.

4.25. Par ailleurs, la Chine est restée très impliquée dans l'APEC en ce qui concerne l'engagement de construire une économie ouverte et d'établir une zone de libre-échange dans la région Asie-Pacifique. Elle a insisté pour inclure un processus de facilitation des échanges dans l'Organisation de coopération de Shanghai et pour faire avancer le mécanisme de coopération économique et commerciale de l'ASEM. Elle a aussi participé de façon pragmatique aux activités de coopération économique dans le cadre de mécanismes comme l'Initiative du Grand Tumen, la Coopération économique de la sous-région du Grand Mékong, et la Coopération économique régionale de l'Asie centrale.

4.4 Progresser constamment dans la mise en place de zones de libre-échange et promouvoir la libéralisation et la facilitation du commerce et de l'investissement

4.26. Depuis le dernier examen, la Chine a signé des accords de libre-échange (ALE) avec la Géorgie et les Maldives. Jusqu'à présent, elle a signé avec 24 pays et régions 16 ALE aux termes desquels plus de 90% des droits de douane seront ramenés à zéro. Actuellement, 13 processus de négociation concernant la signature ou l'actualisation d'ALE sont en cours: *Partenariat économique régional global* (RCEP), *ALE Chine-Japon-Corée*, *ALE Chine-CCG* (Conseil de coopération du Golfe), *ALE Chine-Sri Lanka*, *ALE Chine-Israël*, *ALE Chine-Norvège*, *ALE Chine-Moldova*, *ALE Chine-Maurice*, *ALE Chine-Panama*, *ALE Chine-Pakistan* (deuxième phase), *ALE Chine-Corée* (négociation ultérieure), *ALE Chine-Singapour* (actualisation) et *ALE Chine-Nouvelle-Zélande* (actualisation). Par ailleurs, la Chine a signé l'Accord sur l'investissement dans le cadre de l'Accord de rapprochement économique (CEPA) entre la Chine continentale et Hong Kong, Chine; l'entrée en vigueur étant prévue le 1^{er} janvier 2018.

4.5 Respecter la justice dans la poursuite d'intérêts communs et améliorer constamment la coopération Sud-Sud

4.27. La Chine comprend les aspirations des Membres en développement, dont elle est le plus vaste. Tout en s'efforçant d'assurer son propre développement – et guidée par les principes de respect de la justice dans la poursuite d'intérêts communs, de sincérité, d'honnêteté, d'affinité et de bonne foi – elle a fait en sorte, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, de fournir à d'autres pays, et surtout aux PMA, une assistance correspondant à ses capacités, à son niveau de développement et à sa situation nationale. La Chine a déjà contribué au renforcement de la coopération Sud-Sud, à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à la création d'une communauté partageant une même vision de l'avenir de l'humanité.

4.28. Depuis septembre 2015, la Chine a annoncé - au Sommet des Nations Unies pour le développement durable, au Sommet de Johannesburg du Forum sur la coopération sino-africaine, puis au Forum de coopération internationale "Ceinture et route" - un ensemble de mesures d'assistance, y compris l'établissement d'un Fonds d'aide à la coopération Sud-Sud et l'augmentation de la contribution à hauteur de 3 milliards de dollars EU, des dons de 60 milliards de RMB en faveur de pays participant à l'initiative "Ceinture et route", et une aide alimentaire d'urgence d'un montant de 2 milliards de RMB. Très attentive aux besoins des pays bénéficiaires, la Chine a exécuté plus de 600 programmes d'assistance pour les infrastructures, le développement agricole, les soins médicaux et la santé, l'Aide pour le commerce, la réduction de la pauvreté et le renforcement des capacités. Elle a aussi annulé les dettes des pays concernés relatives à des prêts sans intérêt qui arrivaient à échéance fin 2015, et mis en œuvre près de 200 projets portant sur l'aide humanitaire et les moyens de subsistance. La Chine a l'intention de renforcer les liens et les synergies entre l'initiative "Ceinture et route" et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

4.29. Au Sommet de Johannesburg du Forum sur la coopération sino-africaine, tenu en décembre 2015, le Président Xi Jinping a annoncé que la Chine s'associerait aux pays africains pour déployer dix grands programmes de coopération. Au cours des deux dernières années, des progrès majeurs ont été obtenus à cet égard, avec des résultats concrets au niveau de la coopération pour l'industrialisation et de la construction d'infrastructures. En septembre 2018, un autre Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine aura lieu à Beijing. La Chine continuera de soutenir le développement de l'Afrique et de consolider la solidarité et la coopération avec les pays africains.

4.30. La Chine est l'un des marchés les plus ouverts aux PMA, et elle a continué d'appliquer des droits nuls sur 97% de ses lignes tarifaires pour les exportations des PMA vers son territoire. À la fin de 2017, elle appliquait ce traitement tarifaire à 36 PMA Membres de l'OMC avec lesquels elle avait procédé à un échange de lettres diplomatiques, et qui avaient ainsi pu fortement développer leurs exportations vers le marché chinois. Elle est depuis 2008 une destination majeure pour les PMA, puisqu'elle importe près d'un quart de leurs exportations totales.

5 APPROFONDIR LES RÉFORMES, FAIRE RESPECTER LE DROIT ET MODERNISER L'ÉCONOMIE

5.1. La Chine a continué d'approfondir ses réformes et d'améliorer la gouvernance fondée sur le droit, en modernisant constamment ses structures et en renforçant ses capacités de gouvernance. Elle s'est efforcée de développer le fonctionnement des mécanismes du marché dans l'économie, les micro-entités dynamiques et une saine gestion macroéconomique.

5.1 Poursuivre la réforme structurelle du côté de l'offre et accroître la capacité d'innovation de l'économie

5.1.1 Améliorer la structure de l'offre et exploiter davantage le potentiel de la demande intérieure

5.2. Depuis le dernier examen, la Chine a continué de promouvoir l'expansion et la modernisation de la consommation, en accélérant la réforme des circuits de distribution intérieurs. Plusieurs directives ont été publiées, en vue d'accroître la demande des consommateurs s'agissant des services touristiques, culturels, de santé, d'information, etc., ainsi que d'améliorer la qualité des

produits. La Chine s'efforce de stimuler les investissements privés et de promouvoir le modèle des partenariats public-privé, afin que l'investissement puisse jouer son rôle essentiel dans l'optimisation de la structure de l'offre.

5.1.2 Mettre en œuvre une stratégie de développement axée sur l'innovation et faire de la Chine un pays d'innovateurs

5.3. L'innovation est le principal moteur du développement. La Chine s'est attachée à améliorer le système national d'innovation, à poursuivre la réforme du système de gestion pour la science et la technologie, à promouvoir l'innovation pour le développement du commerce des services, et à encourager la créativité dans l'ensemble de la société. Depuis le dernier examen, elle a continué de promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation, et de mettre en place des services destinés au grand public pour l'innovation et la création d'entreprise. Les expériences s'agissant des incitations à l'innovation et de la propriété intellectuelle ont été riches et largement partagées. On assiste à un essor des nouvelles technologies et des nouvelles branches de production, ainsi que des nouveaux modèles d'affaires, alors même que la transformation et la modernisation des industries traditionnelles s'accroissent.

5.1.3 Éliminer l'offre inefficace et encourager la suppression des capacités excédentaires et vétustes

5.4. Depuis 2016, la Chine a publié des directives pour l'élimination des capacités excédentaires et vétustes dans les secteurs de l'acier et du charbon, l'accent étant mis sur la question des entreprises "zombies"; elle a persisté dans la réduction de la surcapacité au moyen de mesures axées sur le marché et fondées sur le droit. La Chine a organisé des opérations spéciales concernant des installations et projets vétustes qui n'étaient pas conformes aux lois et réglementations qui contrôlent strictement l'expansion de la capacité de production. Parallèlement, elle a tout mis en œuvre pour faire en sorte que les employés licenciés soient réinsérés et retrouvent un emploi, et que les dettes des entreprises soient correctement gérées. Les entreprises en surcapacité sont encouragées à envisager une fusion, une restructuration, une transformation, une modernisation, ou à optimiser la répartition des tâches. En 2016 et 2017, la Chine a supprimé des capacités de production représentant plus de 120 millions de tonnes d'acier et plus de 500 millions de tonnes de charbon.

5.1.4 Intensifier la prévention et le contrôle de la pollution et s'engager en faveur d'une "civilisation écologique"

5.5. La Chine a bien compris que des eaux claires et des montagnes luxuriantes étaient des biens précieux, et elle s'est employée avec détermination à prévenir et contrôler la pollution, déployant des efforts sans précédent pour renforcer la protection écologique et environnementale. Des mesures énergiques ont été prises en ce qui concerne la pollution atmosphérique. Des progrès encourageants ont été obtenus pour l'établissement d'un marché national d'échanges de droits d'émission, de même que pour les économies d'énergie et la baisse des émissions dans des industries clés; la structure énergétique a continué d'être optimisée. La Chine a renforcé la prévention et le contrôle de la pollution de l'eau dans les principaux bassins fluviaux et zones maritimes, et elle a exécuté des projets majeurs de protection de l'environnement et de restauration écologique. Entre 2013 et 2017, 71% des centrales électriques chinoises au charbon sont parvenues à des émissions très faibles, et la part du charbon dans la consommation totale d'énergie a chuté de 8,1 point de pourcentage, tandis que la part des énergies propres augmentait de 6,3 points de pourcentage.

5.2 Mettre en œuvre une stratégie coordonnée pour le développement des régions et la revitalisation rurale, et lutter contre la pauvreté de manière ciblée

5.2.1 Coordonner plus efficacement le développement régional

5.6. La Chine applique une stratégie coordonnée pour le développement des régions, qui consiste à intensifier le développement des anciennes "zones de base révolutionnaires", des zones où vivent d'importantes minorités ethniques, des zones frontalières et des zones pauvres, à poursuivre le développement à grande échelle de la région occidentale, à accélérer la revitalisation des anciennes zones industrielles du nord-est et d'autres parties du pays, à promouvoir la région

centrale en s'appuyant sur les points forts au niveau local, et à aider la région orientale à donner l'exemple pour un développement optimal. Les autorités chinoises conduiront le développement coordonné de la région Beijing-Tianjin-Hebei et chercheront à remédier au "malaise des grandes villes" grâce à la planification et la construction de la nouvelle zone de Xiongan. Elles faciliteront le développement de la Ceinture économique du fleuve Yangtze en encourageant une préservation concertée de l'environnement et en évitant un développement excessif. Elles créeront des réseaux de pôles urbains, afin de permettre le développement coordonné de villes de tailles variées.

5.2.2 Intensifier la lutte ciblée contre la pauvreté et soutenir l'élan autonome en faveur du développement dans les zones les plus pauvres

5.7. La Chine a encore pris des mesures ciblées de réduction et de lutte contre la pauvreté, pour qu'en 2020 tous les habitants des zones rurales qui vivent actuellement en dessous du seuil de pauvreté ne soient plus dans cette situation et que la pauvreté ait disparu de tous les comtés et régions concernés. Entre 2013 et 2017, la Chine a fait des progrès décisifs dans la lutte contre la pauvreté: plus de 68 millions de personnes ont vu leur sort s'améliorer, y compris au total 8,3 millions qui ont été transférées et ont pu quitter des zones inhospitalières, tandis que le taux de pauvreté passait de 10,2% à 3,1%.

5.8. Le Parti communiste chinois s'est engagé solennellement à ce que, d'ici 2020, les populations et les zones pauvres soient intégrées à tous égards dans une société modérément prospère, aux côtés du reste du pays. Faisant fond sur les réalisations obtenues à ce jour, la Chine intensifiera encore la lutte ciblée contre la pauvreté et les efforts en faveur du développement des industries locales, de l'éducation, de la santé et de l'environnement. Elle remédiera aux points faibles au niveau des infrastructures et des services publics, veillera tout particulièrement à augmenter la confiance des personnes dans leur propre capacité à sortir de la pauvreté, et fera en sorte que chacun puisse accéder à l'éducation nécessaire. Elle sanctionnera par ailleurs fermement la corruption associée à la lutte contre la pauvreté.

5.2.3 Accélérer la modernisation de l'agriculture et des zones rurales et actionner de nouveaux leviers de croissance pour le développement rural

5.9. L'agriculture, les zones rurales et les populations rurales ont toujours été au cœur des travaux des autorités chinoises. En janvier 2018, la Chine a publié des directives pour la mise en œuvre de la stratégie de revitalisation rurale. Il y est proposé de poursuivre la réforme structurelle du côté de l'offre, et de passer d'un schéma de développement axé sur la production à un schéma de développement axé sur la qualité, mettant l'accent sur un développement vert. Il est envisagé de développer les sciences et technologies agricoles, d'encourager toujours davantage la mécanisation complète, et de renforcer les infrastructures et services publics dans les zones rurales. La Chine approfondira encore la réforme rurale, en intégrant le système agraire dans une approche globale. Elle continuera d'améliorer les politiques et mesures de soutien à l'agriculture, afin de constituer un mécanisme incluant à la fois des incitations et des limitations, soucieux de la protection de l'environnement et promouvant l'usage rationnel des ressources agricoles.

5.3 Moderniser le système et la capacité de gouvernance

5.3.1 Adopter les modifications de la Constitution

5.10. Le 11 mars 2018, la première session de la treizième Assemblée populaire nationale a adopté les *Modifications de la Constitution de la République populaire de Chine*. Ces modifications inscrivent dans la Constitution la pensée de Xi Jinping sur le socialisme et ses caractéristiques chinoises pour une nouvelle ère, ainsi que des principes tels que "faire de la Chine un grand pays socialiste moderne, qui soit prospère, puissant, démocratique, civilisé, harmonieux et beau" ou encore "promouvoir la création d'une communauté partageant une même vision de l'avenir de l'humanité". En outre, la Commission nationale de contrôle acquiert un statut juridique en tant qu'organisme d'État. Ces modifications constitutionnelles sont une étape majeure en vue d'une gouvernance fondée sur le droit dans tous les domaines: elles renforceront l'autorité de la Constitution, lui donneront plus de visibilité auprès du public, assureront son application effective, et mettront en avant son rôle de loi fondamentale sur la gestion des affaires publiques.

5.3.2 Poursuivre la restructuration des institutions gouvernementales

5.11. La réforme poussée des institutions du Parti et des pouvoirs publics est un profond changement qui vise à moderniser le système chinois et sa capacité de gouvernance. C'est un aspect important du processus de réforme global, qui fournit un appui institutionnel et une garantie pour des réformes dans d'autres domaines. En mars 2018, la première session de la treizième Assemblée populaire nationale a approuvé le plan de restructuration du Conseil d'État. Le nombre d'institutions a diminué de huit au niveau ministériel et de sept au niveau vice-ministériel. Après restructuration, le Conseil d'État se compose de 26 ministères et commissions, en plus du Bureau général: Ministère des affaires étrangères, Ministère de la défense nationale, Commission nationale pour le développement et la réforme, Ministère de l'éducation, Ministère des sciences et de la technologie, Ministère de l'industrie et des technologies de l'information, Commission nationale des affaires ethniques, Ministère de la sécurité publique, Ministère de la sûreté de l'État, Ministère des affaires civiles, Ministère de la justice, Ministère des finances, Ministère des ressources humaines et de la sécurité sociale, Ministère des ressources naturelles, Ministère de l'environnement, Ministère du logement et du développement urbain et rural, Ministère des transports, Ministère des ressources hydrauliques, Ministère de l'agriculture et des affaires rurales, Ministère du commerce, Ministère de la culture et du tourisme, Commission nationale de la santé, Ministère des anciens combattants, Ministère de la gestion des situations d'urgence, Banque populaire de Chine et Bureau national d'audit.

5.12. En outre, le Conseil d'État a établi l'Administration nationale de la réglementation des marchés, l'Administration nationale de la radio et de la télévision, la Commission de réglementation des assurances et des banques, l'Agence chinoise de coopération pour le développement international, l'Administration nationale de l'assurance médicale, l'Administration nationale des réserves de céréales, l'Administration nationale de l'immigration, l'Administration nationale des forêts et herbages et l'Office national de la propriété intellectuelle (restructuré). Le Conseil national du Fonds de sécurité sociale est administré par le Ministère des finances, et non pas directement par le Conseil d'État. Les administrations fiscales au niveau national et local font également l'objet d'une restructuration.

5.3.3 Rationaliser l'administration, déléguer des pouvoirs et améliorer les services gouvernementaux

5.13. Entre 2013 et 2017, le nombre de questions soumises à l'approbation des ministères, commissions et administrations du Conseil d'État a baissé de 44%, le nombre de questions relatives à l'investissement soumises à approbation au niveau du gouvernement central a baissé de 90%, et les prescriptions relatives à l'octroi de licences professionnelles et d'agrément ont été nettement réduites. Le nombre de produits dont le prix est fixé par le gouvernement central a baissé de 80%, et le nombre de produits dont le prix est fixé par les collectivités locales a été réduit de plus de 50%.

5.14. La Chine a continué de progresser dans la réforme des conditions de l'activité des entreprises. Pour ce qui est de l'enregistrement des entreprises, le système antérieur - comprenant à la fois la licence commerciale, le certificat relatif au code d'organisation, et le certificat d'enregistrement fiscal - a été remplacé par une licence commerciale portant un identifiant unique de crédit social; les autorisations d'exercer requises pour certains secteurs spécifiques ont été dissociées de la licence commerciale; des procédures simplifiées de révocation d'enregistrement ont été introduites; et des processus complets d'enregistrement et d'obtention de licences par voie électronique ont été proposés. Le temps nécessaire à la création d'une entreprise a été réduit de plus d'un tiers.

5.3.4 Créer des conditions de marché favorisant la concurrence loyale pour tous les types d'entités

5.15. La Chine est en train d'introduire la liste négative pour l'accès aux marchés sur tout son territoire. En mars 2016, la NDRC et le MOFCOM ont publié le *Projet de liste négative pour l'accès aux marchés (version pilote)*, désignant des secteurs, domaines et entreprises pour lesquels les investissements et les activités en Chine étaient interdits (96 éléments) ou limités (232 éléments). Une phase pilote d'application de la liste négative a ensuite été lancée dans quatre municipalités et provinces: Tianjin, Shanghai, Fujian et Guangdong. En 2017, cette phase pilote a été élargie à

11 autres provinces et municipalités directement rattachées au gouvernement central: Liaoning, Jilin, Heilongjiang, Zhejiang, Henan, Hubei, Hunan, Chongqing, Sichuan, Guizhou et Shaanxi. En 2018, la liste négative pour l'accès aux marchés sera appliquée dans tout le pays; elle fait actuellement l'objet d'un processus de révision intensif.

5.16. La réforme des entreprises d'État a encore progressé: accélération du processus de réforme des sociétés d'économie mixte, amélioration de la structure de gouvernance des entreprises d'État, établissement d'un système de présentation de rapports sur la situation des actifs publics au Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, et renforcement de la transparence de la gestion des actifs publics. Fin 2016, plus de 68% des filiales des entreprises contrôlées par la Commission de contrôle et d'administration des actifs publics (SASAC) étaient déjà des sociétés à capitaux mixtes. Entre 2013 et 2014, quelque 34 entreprises contrôlées par la SASAC ont été restructurées.

5.17. La Chine a fortement encouragé le développement des petites et moyennes entreprises (PME) et de l'entrepreneuriat privé. Le 1^{er} janvier 2018, la *Loi sur la promotion des petites et moyennes entreprises* révisée a pris effet. Elle vise à assurer une égalité de conditions pour les PME en fonction de leur développement.

5.18. Le soutien aux PME, et en particulier aux micro-entreprises, a été renforcé. Pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, les micro, petites et moyennes entreprises pouvant être assujetties à l'impôt préférentiel sur les bénéfices sont celles qui ont un revenu imposable annuel de 500 000 RMB au maximum (et non plus 300 000 RMB au maximum); pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, le dispositif est encore élargi puisque sont incluses les entreprises qui ont un revenu imposable annuel pouvant aller jusqu'à 1 million de RMB. Le régime préférentiel prévoit que seulement 50% des bénéficiaires de ces entreprises soient imposables, et que le taux appliqué soit de 20% au lieu de 25%.

5.19. En outre, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, les petits contribuables enregistrant un chiffre d'affaires mensuel de 30 000 RMB au maximum continueront d'être exemptés de la TVA. Par ailleurs, à compter du 1^{er} mai 2018, les petits contribuables pouvant bénéficier du taux de TVA à 3% ne sont plus les entreprises industrielles ayant un revenu annuel de 500 000 RMB au maximum, et les entreprises commerciales ayant un revenu annuel imposable de 800 000 RMB au maximum, mais ces deux types d'entreprises pour autant que leur revenu annuel imposable ne dépasse pas 5 millions de RMB. La concurrence est aussi ouverte aux capitaux privés dans les secteurs des télécommunications de base, de la prospection et l'exploitation de pétrole et de gaz, et des sciences et technologies liées à la défense nationale, entre autres.

5.20. La Chine a poursuivi ses efforts pour préserver un système de marché juste et concurrentiel. En juin 2016, elle a publié des directives concernant l'établissement d'un mécanisme d'examen de la concurrence loyale sur le marché. Dans ce cadre, les autorités et leurs institutions doivent procéder à un examen de la concurrence loyale lorsqu'elles élaborent des politiques et des mesures, et éviter d'adopter des politiques ou mesures qui suppriment ou limitent la concurrence, de manière à préserver un système de marché concurrentiel, ouvert et unifié à l'échelle nationale.

5.21. En novembre 2016, des directives ont été publiées en vue de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle et le régime juridique y relatif. Il s'agissait d'améliorer le régime de protection en posant l'équité comme principe de base afin de protéger juridiquement les droits et les intérêts des entités économiques pour toutes les formes de propriété dans des conditions égales. En novembre 2017, la *Loi sur la prévention de la concurrence déloyale* a été modifiée pour inclure de nouvelles dispositions contre les comportements anticoncurrentiels associés à des moyens techniques sur Internet, ainsi qu'une nouvelle définition des secrets commerciaux.

5.3.5 Accélérer la réforme du budget et de la fiscalité

5.22. La gestion des dettes des collectivités locales est devenue plus stricte. Le 1^{er} janvier 2015, la nouvelle Loi sur le budget a pris effet. Elle prévoit que l'émission d'obligations soit le seul moyen légal pour ces administrations de financer leur dette. Les dettes d'entreprises publiques locales ne sont pas des dettes publiques, et elles doivent donc être remboursées par les entreprises elles-mêmes, les collectivités locales n'étant pas responsables. Un plafond a par ailleurs été établi

pour limiter juridiquement le montant des dettes des administrations locales. La réforme du mécanisme de répartition des pouvoirs et des responsabilités en matière de dépenses entre le gouvernement central et les collectivités locales a également progressé, s'agissant d'établir des relations budgétaires basées sur une définition claire des pouvoirs et responsabilités respectifs, une affectation adéquate des ressources financières et un meilleur équilibre entre les régions.

5.23. La taxe sur les transactions commerciales a été remplacée par la TVA dans tous les secteurs, et la réforme de la TVA s'est poursuivie. Suite à la phase pilote déployée en mai 2016, la taxe sur les transactions commerciales a finalement été abolie en novembre 2017. La structure des taux de TVA a été encore simplifiée: le 1^{er} juillet 2017, le taux de 13% a été supprimé, et les taux ont été regroupés sur trois niveaux à 17%, 11% et 6%; le 1^{er} mai 2018, le taux de TVA appliqué pour les industries manufacturières et d'autres secteurs est passé de 16% à 17%, et le taux appliqué pour les transports, la construction, les télécommunications de base et d'autres secteurs de services, ainsi que pour les produits agricoles et d'autres marchandises, a été abaissé de 11% à 10%.

5.3.6 Approfondir la réforme du système financier

5.24. La Chine a poursuivi la réforme des taux d'intérêt fondée sur le marché. La réglementation des fonds propres et le mécanisme de transmission de la politique monétaire ont été renforcés. Des améliorations ont aussi été apportées au régime de taux de change du RMB, qui est désormais plus flexible et axé sur le marché. Les petites et moyennes banques commerciales ont été incitées à créer des départements de finance inclusive, et des abaissements ciblés des coefficients de réserves obligatoires ont été appliqués pour la finance inclusive. Des efforts ont aussi été faits pour renforcer le système d'assurance des dépôts, et pour favoriser le développement des banques privées.

5.25. La Chine a continué de réfléchir à la réforme du marché des capitaux à plusieurs niveaux, et à accélérer l'ouverture du compte de capital. Actuellement, les investisseurs étrangers peuvent investir sur le marché chinois des valeurs mobilières par différents intermédiaires - y compris QFII, RQFII, Shanghai-Hong Kong Stock Connect, Shenzhen-Hong Kong Stock Connect, Bond Connect - ou directement sur le marché interbancaire obligataire chinois. Les entités étrangères peuvent aussi se procurer des capitaux en émettant des obligations libellées en RMB sur le marché chinois des valeurs mobilières.

5.4 Évolution de l'économie chinoise

5.4.1 Une performance économique ralentie mais stable, avec une bonne dynamique de croissance

5.26. En 2016, le PIB de la Chine était de 74 412,7 millions de RMB, soit une croissance de 6,7% par rapport à l'année précédente. En 2017, il était de 82 712,2 millions de RMB, soit une augmentation de 6,9% en glissement annuel, et 0,2% de plus que la croissance enregistrée en 2016. C'était la première fois depuis 2011 que le rythme de croissance s'accélérait, et la première fois aussi que le PIB de la Chine atteignait 80 000 millions de RMB. En 2017, plus de 13 millions d'emplois ont été créés, et le revenu disponible par habitant, dans les zones urbaines et rurales de tout le pays, a augmenté de 7,3% en termes réels, soit une augmentation plus forte que celle du PIB. Le taux de chômage enregistré dans les zones urbaines était de 4,98%, le niveau le plus bas depuis plusieurs années. Entre 2013 et 2017, le revenu annuel des habitants a augmenté de 7,4% en moyenne; cette évolution plus rapide que la croissance économique a créé la plus vaste population à revenu intermédiaire dans le monde.

5.4.2 Modifications importantes de la structure économique

5.27. Pour ce qui est de la structure sectorielle, le secteur tertiaire (services) est devenu un moteur majeur de la croissance économique, soutenant le développement économique de la Chine au même titre que le secteur secondaire (industries).

5.28. En 2016, la valeur ajoutée du secteur primaire a atteint 6 367,1 milliards de RMB, en hausse de 3,3%; la valeur ajoutée du secteur secondaire a atteint 29 623,6 milliards de RMB, en hausse de 6,1%; la valeur ajoutée du secteur tertiaire a atteint 38 422,1 milliards de RMB, en

hausse de 7,8%; et la part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire dans la valeur ajoutée totale était de 51,6%.

5.29. En 2017, la valeur ajoutée du secteur primaire a atteint 6 546,8 milliards de RMB, en hausse de 3,9%; la valeur ajoutée du secteur secondaire a atteint 33 462,3 milliards de RMB, en hausse de 6,1%; la valeur ajoutée du secteur tertiaire a atteint 42 703,2 milliards de RMB, en hausse de 8,0%; la part de la valeur ajoutée du secteur tertiaire dans la valeur ajoutée totale est restée à 51,6% et ce secteur a contribué pour 58,8% à la croissance économique.

5.30. En ce qui concerne la structure de la demande, la croissance économique de la Chine, au lieu d'être principalement tirée par l'investissement et les exportations comme par le passé, est désormais alimentée à la fois par la consommation, l'investissement et les exportations. En 2017, les dépenses de consommation finale, la formation brute de capital et les exportations nettes de marchandises et de services ont contribué respectivement à hauteur de 58,8%, 32,1% et 9,1% à la croissance du PIB.

6 LA VOIE À SUIVRE

6.1. Le redressement durable de l'économie mondiale est actuellement menacé, en présence de nombreux facteurs d'instabilité et d'incertitude. Les changements d'orientation politique des grandes économies et leurs répercussions sont sources d'incertitude. L'économie chinoise vit une étape charnière s'agissant de transformer son modèle de croissance, d'améliorer la structure et de soutenir de nouveaux moteurs de croissance.

6.2. Suivant cette nouvelle vision du développement, la Chine continuera d'envisager de nouvelles méthodes pour améliorer la réglementation macroéconomique, et poursuivra la réforme structurelle du côté de l'offre. Elle intensifiera ses efforts pour devenir un pays innovant, approfondira les réformes dans des domaines clés, et agira avec détermination pour anticiper et prévenir les risques majeurs, lutter contre la pauvreté de manière ciblée, ainsi que prévenir et contrôler la pollution. Elle mettra en œuvre résolument une stratégie de revitalisation rurale, et une stratégie coordonnée pour le développement régional. Elle développera activement la consommation, encouragera l'investissement, et s'efforcera de garantir et d'améliorer encore le bien-être de sa population.

6.3. Dans l'immédiat, la Chine a l'intention de poursuivre son ouverture, quantitative et qualitative, tout en améliorant la structure et le dispositif de ses institutions et mécanismes pertinents, de façon à ce qu'une plus grande ouverture contribue à un développement de plus grande qualité.

6.4. Premièrement, la Chine va assouplir davantage l'accès aux marchés. Le secteur des industries manufacturières est essentiellement ouvert, avec quelques rares exceptions concernant les automobiles, les navires et les avions. Ces exceptions peuvent désormais aussi faire l'objet d'une ouverture. La Chine va donc assouplir les restrictions à la participation étrangère, dans l'industrie automobile en particulier. Pour ce qui est des services, et surtout des services financiers, elle va accélérer l'ouverture du secteur de l'assurance, assouplir les restrictions à l'établissement d'institutions financières étrangères sur son territoire, élargir leur champ d'activité et développer la coopération entre les marchés financiers chinois et étrangers.

6.5. Deuxièmement, la Chine va continuer d'améliorer le climat de l'investissement, de s'aligner sur les pratiques internationales et d'accroître la transparence. En 2018, elle achèvera la révision de la liste négative relative à l'investissement étranger, et mettra pleinement en œuvre le système d'administration fondé à la fois sur le traitement national avant établissement et sur la liste négative.

6.6. Troisièmement, la Chine va encourager encore les échanges et la coopération dans le domaine technologique entre les entreprises chinoises et étrangères, tout en protégeant les droits de propriété intellectuelle légitimes des entreprises étrangères.

6.7. Quatrièmement, la Chine va prendre l'initiative d'accroître les importations. À cet égard, la première Exposition internationale de la Chine sur l'importation s'ouvrira à Shanghai en novembre 2018. Par ailleurs, la Chine abaissera nettement les droits d'importation visant les

véhicules et d'autres produits, et elle importera davantage pour répondre aux besoins de sa population. Elle accélérera aussi le processus de négociation pour accéder à l'*Accord sur les marchés publics* de l'OMC.

6.8. Depuis son accession à l'OMC, et au moyen d'un processus continu de réforme et d'ouverture, la Chine a mis en place un système économique et commercial compatible à la fois avec sa situation nationale et avec les règles et pratiques internationales en vigueur. Cela a fortement contribué au développement de son économie ouverte et à son intégration dans l'économie mondiale. La Chine est aujourd'hui le premier partenaire commercial de plus de 120 pays et régions. Au cours des cinq prochaines années, elle importera des marchandises d'une valeur de 8000 milliards de dollars EU et attirera des investissements étrangers d'un montant de 600 milliards de dollars EU; elle investira 750 milliards de dollars EU à l'étranger, et plus de 700 millions de personnes-temps voyageront à l'étranger. Cela se traduira pour des pays et régions du monde entier par l'accès à un plus grand marché, plus de capitaux, plus de produits et plus de possibilités commerciales.

6.9. Pour le moment, le revenu par habitant de la Chine reste faible, et près de 30 millions de personnes vivent en dessous du seuil national de pauvreté. Malgré tous les accomplissements sur le plan économique, la situation nationale de base de la Chine en tant que grand pays en développement n'a pas changé, et ne changera pas de manière radicale à court terme. Pour encore relativement longtemps, la Chine devra faire face à des tâches difficiles pour assurer son développement.

6.10. La Chine entretient des liens étroits avec d'autres pays, et elle partage le meilleur et le pire du développement. Toujours attachée au principe d'un développement pacifique, elle s'engagera de façon proactive dans la gouvernance mondiale, pour la mise en place une économie mondiale ouverte. Elle encouragera la coordination et la coopération internationales, renforçant les liens d'amitié et dessinant une trajectoire commune de développement, tout en privilégiant l'unité et la coopération avec le monde en développement. La Chine continuera d'assumer ses responsabilités en tant que pays en développement majeur, et elle se tient prête à travailler avec tous les autres pays et régions pour créer une communauté partageant une même vision de l'avenir de l'humanité.
